

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ



Metz, le

06 JAN. 2017

N° 500080 /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Révision – PLU de Nogent-sur-Oise (60).

RÉFÉRENCE : Votre lettre du 22 novembre 2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Nogent-sur-Oise, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les immeubles militaires suivants sont implantés sur cette commune :

- Logement cité Gambetta IV,
- Logement de cadres.

Par ailleurs, ce ban communal n'est pas grevé de servitude relevant de l'État-Défense et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
Le lieutenant-colonel Eric Lalangue  
chef de la division appui des formations  
par suppléance



COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil